



Division STR
Rue Louvrex, 95
B-4000 Liège
T. +32 (0)4 220 12 11
connections.elec@resa.be

ADMINISTRATION COMMUNALE

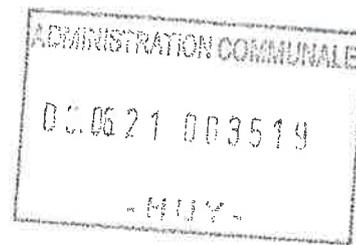
De et à
4500 HUY

Objet : Permis d'urbanisme

Date :
01-06-21

Référence :
HCU/1258

Vos références : Dossier 10.718 
Commune : HUY.
Adresse chantier : Chemin de Gabelle.
Demandeur : Madame Céline STALPORT
Références cadastrales : division 1 ; section B ; n°1147B



Mesdames, Messieurs,

Nous accusons réception du courrier précité qui a retenu notre meilleure attention.

Sur base des éléments en notre possession, nous vous informons qu'à condition que ce(s) terrain(s) soit(ent) situé(s) le long d'une voirie carrossable en zone d'habitat, même à caractère rural, nous pourrions procéder à leur alimentation électrique. Pour ce faire, nous appliquerons la ou les procédure(s) adéquate(s), en effectuant les aménagements nécessaires suivant une offre de raccordement pour immeuble unifamilial qui sera établie sur simple demande.

Dès à présent, nous invitons les propriétaires à se rendre sur notre site afin d'entamer la mise en œuvre de leur raccordement.

➤ www.resa.be

Dans le cas d'un lotissement ou assimilé (permis de lotir, permis d'urbanisation, plan masse, indivision, habitat groupé ou opération similaire à caractère commercial) ou d'un immeuble à appartements, une offre de prix particulière devra être établie sur base d'une étude plus approfondie.

En cas de proximité d'une ligne aérienne haute tension (HT) et/ou basse tension (BT), lorsque le permis d'urbanisme sera délivré, nous conseillons vivement à son bénéficiaire de prendre contact avec notre Département Opérationnel DTA Zoning Industriel des Hauts-Sart, Deuxième Avenue 32 à 4040 HERSTAL ou via notre adresse mail : administration.operations@resa.be. **Il conviendra à l'entreprise chargée des travaux de prendre les précautions d'usage.** Il y aura donc lieu de tenir compte des prescriptions des articles 164, 192 et 266 du R.G.I.E. (Règlement Général sur les Installations Electriques) afin d'éviter toute nuisance et tout danger lors de travaux ou de manutentions effectués au voisinage d'une ligne aérienne HT et/ou BT.

Par conséquent, vu le danger extrême que peut représenter la manipulation d'engins de levage, grues, échelles ou autres dans le voisinage d'une ligne aérienne HT et/ou BT, nous vous informons que nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de ces prescriptions réglementaires et de nos recommandations.

Liège, le 01-06-21

Référence : HCU/1258

à rappeler dans toute correspondance

D'autre part, en cas de présence d'installation technique de RESA implantée dans le domaine privé à proximité du projet du demandeur, une étude devra être réalisée et pourrait conduire à un déplacement de l'installation qui impactera de manière significative le délai de raccordement.

Le cas échéant, nous invitons le demandeur à contacter notre service de préférence via notre adresse Email connections.elec@resa.be ou par téléphone au 04/220.12.11 afin d'obtenir des renseignements complémentaires concernant ce dossier.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, nos salutations distinguées.

Division STR,
Département Engineering.